

# Brains for Brussels

## Objectifs

Le programme « Brains for Brussels » a pour objectif d'encourager des chercheur.e.s (belges ou étrangers) de haut niveau, actuellement actifs et actives à l'étranger ou dans le secteur RDI, à faire de la recherche à haut risque et à fort potentiel de retombées pour la Région de Bruxelles-Capitale ainsi qu'à valoriser leur résultats en son sein.

## Conditions d'éligibilité

Pour prétendre à ce programme de financement, les chercheur.e.s doivent être titulaires d'un doctorat et répondre à un profil académique ou industriel exerçant :

(1) soit une fonction liée à la recherche académique à l'étranger depuis au moins les deux dernières années, à compter de la date de démarrage du projet ;

(2) soit une fonction liée au secteur RDI au sein d'une entreprise belge ou étrangère pendant au moins deux des trois dernières années, à compter de la date de démarrage du projet.

Les bénéficiaires de ce programme sont les organismes de recherche qui accueillent les chercheur.e.s visé.e.s supra et qui ont au moins un siège d'exploitation sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Ils répondent à la définition du point 15 de l'Encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation (2014/C 198/01). Voir : [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014XC0627\(01\)&from=EL](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014XC0627(01)&from=EL)

Le profil n'est pas éligible si la personne occupe actuellement ou a occupé pendant les 12 derniers mois une fonction au sein d'un organisme de recherche belge. La personne doit s'appuyer sur son expertise scientifique, sa renommée et son réseau dans l'objectif de construire le projet. Elle doit présenter des aptitudes de gestion d'équipe et de projet, ainsi qu'en matière de valorisation de la recherche scientifique.

## Budget

Le subside des 3 premières années du projet peut couvrir jusqu'à 100% des coûts admissibles. Spécifiquement, ce soutien couvre :

- le salaire du/de la chercheur.e ;
- un soutien logistique à l'exécution du projet (frais d'équipement, de personnel d'appui et frais d'infrastructures) ;
- les frais de fonctionnement directement liés à l'exécution du projet ;
- le cas échéant, les frais de déménagement du chercheur ;
- les frais généraux additionnels et les autres frais d'exploitation, notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits similaires, supportés directement du fait du projet.

## Bailleur de fonds

- **Innoviris**

## Critères de sélection

Le programme *Brains for Brussels* vise le financement de projets qui proposent de (1) faire de la recherche à haut risque et à fort potentiel de retombées pour la Région de Bruxelles-Capitale et (2) valoriser leurs résultats afin de fournir, à terme, un apport positif au développement de la Région.

Les projets financés doivent impérativement démontrer un apport positif au développement de la Région de Bruxelles-Capitale (cf. le PRI pour plus d'information sur les enjeux de la Région). Un projet qui nuit significativement aux objectifs sociaux et environnementaux de la Région ne peut pas bénéficier d'une aide financière.

Dans la demande, il s'agira de préciser les livrables (« outputs »), changements (« outcomes ») et bénéfiques (« impacts ») qui ressortiront du projet pendant et, si applicable, après la durée du projet (jusqu'à 15 ans après le démarrage).

Soumission : 12 janvier 2023

Durée : Le soutien financier qui peut être obtenu via ce programme dure maximum 3 ans. Cette période peut être prolongée de maximum 2 ans. Le renouvellement est conditionné à l'obtention par le chercheur d'un mandat stable au sein de l'organisme d'accueil, financé par une source autre qu'Innoviris.

Porteur(s) : 

## Contacts SynHERA

- Anh Thy NGUYEN ([nguyen.at@synhera.be](mailto:nguyen.at@synhera.be))